



# Suite de l'affaire Vincenzo Vecchi : Audience à la Cour de Justice Européenne jeudi 20 janvier 2022 au Luxembourg

13 janvier 2022



Alors que deux Cours d'Arrêt - Rennes puis Angers - avaient rejeté le Mandat d'Arrêt Européen visant Vincenzo Vecchi, la Cour de Cassation de Paris, en janvier 2021, a refusé de statuer et a préféré demander l'avis à la Cour de Justice Européenne sur une affaire sensible et qui fera en tous cas jurisprudence.

Cette audience sera publique et permettra ainsi d'avoir accès aux différentes pièces de l'accusation émises par les gouvernements français et italien ainsi que l'Union Européenne.

Cette audience, à caractère exceptionnel, a été demandée par les avocats de la défense et accordée, ce qui confirme la pertinence des arguments qu'ils ont présentés.

L'enjeu est essentiel : Vincenzo risque toujours plus de 12 ans d'incarcération en Italie pour sa participation aux manifestations anti G8 à Gênes en 2001.

La loi liberticide mussolinienne qui fonde le Mandat d'Arrêt Européen à son encontre et cette peine totalement inique et absurde, peuvent-elles être validées et ainsi intégrer l'espace juridique européen ?

Cela serait incompréhensible !

Une délégation du Comité de Soutien fera le déplacement au Luxembourg pour assister aux échanges et recueillir les premières impressions de nos avocats.

Nous restons plus que jamais mobilisés et vigilants aux côtés de notre ami !

Comité de Soutien à Vincenzo Vecchi

[www.comite-soutien-vincenzo.org](http://www.comite-soutien-vincenzo.org)

• Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Actualités internationales >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Suite-de-l-affaire-Vincenzo-Vecchi-Audience-a-la-Cour-de-Justice-Europeenne>